



**Société d'Encouragement pour l'Amélioration des Races  
de Chevaux de Galop en France**

Siège social : 15 boulevard de Douaumont - CS 64440 - 75819 Paris Cedex

Département Juridique-Courses – Service des Licences

Téléphone : 01.49.10.21.56 - Email : [lpayen@france-galop.com](mailto:lpayen@france-galop.com) – Internet : [www.france-galop.com](http://www.france-galop.com)

**DEMANDE D'AGREMENT EN QUALITE D'ELEVEUR-BAILLEUR  
PERSONNE PHYSIQUE MAJEURE (1)**

**Documents à retourner :**

- Formulaire de demande d'agrément.
- Chèque à l'ordre de France Galop ou virement de 188,40 €<sup>(2)</sup>  
(NB : si la signature d'un contrat de location est envisagée, il faudra prévoir une provision de compte de 150 €)
- Relevé d'identité bancaire ou postal (R.I.B. ou R.I.P.)
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité recto verso ou passeport)
- Justificatif de domicile nominatif de moins de 3 mois
- Si concerné, un certificat d'assujetti TVA (UE) ou une photocopie de la dernière déclaration de T.V.A.

**Documents facultatifs :**

- Demande de cartes d'accès aux hippodromes

**Document pour information :**

- Tableau récapitulatif du traitement de la T.V.A.
- R.I.B. de France Galop

- (1) Pour les éleveurs mineurs, un dossier spécialement dédié devra être complété. Ce dernier est disponible dans la docuthèque du site internet de France Galop ou en contactant le Service des Licences.
- (2) 151,20 € de frais de constitution de dossier + 37,20 € de cotisation sociétaire annuelle. Si vous avez déjà réglé la cotisation sociétaire annuelle, votre compte ne sera pas de nouveau prélevé.

**Pour information et selon les dispositions de l'article 12, 2°, § X du Code des Courses au Galop,  
toute personne agréée en tant qu'éleveur est automatiquement agréée en tant que bailleur**

Compte France Galop N°: ..... C (à compléter si vous avez déjà un numéro de compte à France Galop)

Madame,  Monsieur <sup>(1)</sup>

Nom : .....

Prénoms:.....

Nom de jeune fille:.....

Né(e) le : ..... à : ..... Nationalité : .....

Fils,  fille <sup>(1)</sup> de:..... et de : .....

*Prénom & nom du père* *Prénom & nom de jeune fille de la mère*

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays: .....

Téléphone : ..... Portable: .....

Courriel <sup>(2)</sup> : .....

## **Situation de famille et professionnelle**

### ***Demandeur***

### ***Conjoint (e)***

Célibataire

Pacsé (e)  Marié (e) le .....

Divorcé(e) le.....

Veuf (ve)

Nombre d'enfants.....

Profession.....

Nom et adresse de l'entreprise.....

.....

Nature de l'activité de l'entreprise.....

.....

Nom :.....

Prénom :.....

Né(e):.....

A :.....

Nationalité.....

Profession.....

Nom et adresse de l'entreprise.....

.....

Nature de l'activité de l'entreprise.....

.....

**Statut fiscal en France** <sup>(1)</sup> :  Résident  Non-Résident

*Si Non-Résident :*  UE  Hors UE

Etablissement stable en France <sup>(3)</sup>  Oui  Non

**T.V.A.** <sup>(1)</sup> :  Assujetti  Non-assujetti N° de T.V.A. : .....

Statut dans le cadre de l'activité de courses :  Particulier  Professionnel

J'atteste sur l'honneur être légalement imposable à la Taxe sur la Valeur Ajoutée depuis le ..... et donne mandat à la société FRANCE GALOP d'établir en mon nom, des factures correspondant aux prix et primes gagnés. Je m'engage à communiquer à France Galop toute modification de mon statut fiscal à l'égard de la T.V.A.

Je demande que mes coordonnées gérées par votre système d'information soient strictement réservées aux échanges de courriers en provenance de FRANCE GALOP.

Fait à ..... Le : .....

**Signature:**

(1) Cocher la case correspondante

(2) A compléter obligatoirement pour la transmission de vos relevés de compte par e-mail au format PDF.

(3) Etablissement stable en matière de TVA, preneur ou prestataire de services, dont l'objet social vise les activités de courses hippiques.

# DEMANDE DE CARTES D'ACCES HIPPODROMES

**Votre activité : ELEVEUR – BAILLEUR**

**N° de compte Galop :**

.....

**Madame, Monsieur <sup>(1)</sup>**

**Prénom** : .....

**Nom** : .....

**Adresse d'expédition** : .....

: .....

: .....

**Code postal** : .....

**Ville** : .....

**Pays** : .....

**Téléphone** : .....

**Email** : .....

COLLER ICI UNE PHOTO  
D'IDENTITE RECENTE

Ne pas agraffer

S.V.P.

**Votre conjoint (e) bénéficiera d'une carte d'accès si vous remplissez les renseignements ci-dessous et si vous joignez une photo.**

**Madame, Monsieur <sup>(1)</sup>**

**Prénom** : .....

**Nom** : .....

**(1) Rayer la mention inutile**

COLLER ICI UNE PHOTO  
D'IDENTITE RECENTE DE  
VOTRE CONJOINT(E)

Ne pas agraffer

S.V.P.

## Action pour la reconversion des chevaux de course

---

France Galop, la Ligue de Protection du Cheval et l'association Au-Delà Des Pistes (A.D.D.P.) ont besoin de votre soutien afin de pouvoir assurer une retraite digne et méritée aux anciens chevaux de course, parfois pour plusieurs dizaines d'années.

Propriétaires, éleveurs, entraîneurs et jockeys, pensez à souscrire au prélèvement automatique sur vos gains de courses : à chaque fois que vous gagnez une course de Galop, vous avez la possibilité de reverser, de manière automatique 1/1000ème ou plus de vos gains.

A noter : vos dons sont déductibles des impôts !

**Historique** : en septembre 2007, France Galop et La Ligue Française pour la Protection du Cheval ont créé le *Fonds de Reconversion des chevaux de course*.

L'objectif, qui demeure toujours aujourd'hui, était de pouvoir proposer à tout propriétaire une filière de reclassement d'un cheval en fin de carrière de course de Galop.

En 2017, France Galop s'est rapproché d'Au-Delà Des Pistes afin de donner un second souffle à ce projet qui nous concerne tous. Ainsi, nous allons pouvoir offrir davantage de possibilités de reconversion à un plus grand nombre de chevaux de course. Fin d'année 2021, A.D.D.P. a enfin obtenu le statut d'association d'intérêt public.

Dès lors, vous avez le choix d'attribuer vos dons soit à l'une des 2 associations soit au 2 associations.

**Comment ça marche ?** : France Galop délègue à A.D.D.P la gestion du flux de chevaux sortis de l'entraînement et à qui le propriétaire souhaite proposer une seconde carrière. A.D.D.P., fort de son réseau et des experts qui la composent, va agir comme un grand *hub* permettant d'orienter le cheval.

### Plusieurs cas se présentent alors :

- *Le cheval est « sain »* : il pourra se reconvertir en cheval de sport, de dressage, de polo, de concours complet, de club hippique ou tout simplement de loisir dans une famille d'accueil susceptible de pouvoir l'héberger. Un temps de réadaptation sera cependant nécessaire pour revenir à une vie plus calme et paisible que celle qu'il connaissait chaque matin à l'entraînement.
- *Le cheval présente un certain nombre de pathologies* l'empêchant de retravailler : l'objectif est de trouver un hébergement, au pré, pour une retraite définitive et amplement méritée. Grâce à la Ligue Française de Protection du Cheval et à son réseau d'experts bénévoles répartis sur l'ensemble du territoire, le cheval fera l'objet de visites de contrôle régulières afin de s'assurer de la qualité des soins qui lui sont prodigués.

**Contacts** courriel : [bienetreequin@france-galop.com](mailto:bienetreequin@france-galop.com)

web : [www.france-galop.com](http://www.france-galop.com) ; [www.lfpcheval.fr](http://www.lfpcheval.fr) et [www.audeladepistes.fr](http://www.audeladepistes.fr)

**DECLARATION DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE  
AU FONDS DE RECONVERSION DES CHEVAUX DE COURSES DE GALOP**

Je, soussigné(e)....., Membre de FRANCE GALOP,  
titulaire du compte professionnel n° .....

Ou Gérant de la société .....  
titulaire du compte professionnel n° .....

Déclare vouloir reverser, dans le cadre d'un virement automatique (cochez les cases correspondantes, possibilité de verser à une association de votre choix ou aux deux associations) :

- au profit du fonds de reconversion des chevaux de courses de galop, géré par **la Ligue Française de Protection du Cheval**, avec le soutien de FRANCE GALOP, conformément à la convention de partenariat établie entre ces deux associations.
- 1 / 1000ème minimum de tous les gains (allocations, primes, pourcentages, ...) perçus sur le dit compte professionnel (1),
- ... / 1000èmes (part à préciser) de tous les gains (allocations, primes, pourcentages...) perçus sur le dit compte professionnel (1),

**ET / OU**

- au profit du fonds de reconversion des chevaux de courses de galop, géré **par l'association Au-Delà Des Pistes**, avec le soutien de FRANCE GALOP, conformément à la convention de partenariat établie entre ces deux associations.
- 1 / 1000ème minimum de tous les gains (allocations, primes, pourcentages, ...) perçus sur le dit compte professionnel (1),
- ... / 1000èmes (part à préciser) de tous les gains (allocations, primes, pourcentages,...) perçus sur le dit compte professionnel (1),

Je suis informé(e) que je peux à tout moment résilier ce(s) reversement(s) par simple lettre ou mail adressés au Service des comptes professionnels de FRANCE GALOP.

Je suis informé(e) que la Ligue Française de Protection du Cheval et l'association Au-Delà Des Pistes sont des Associations loi 1901 reconnues d'utilité publique et qu'à ce titre, elles m'adresseront annuellement l'attestation fiscale correspondant aux montants que je reverse au fonds de reconversion des chevaux de courses de galop, afin de bénéficier des dispositions fiscales en vigueur.

Fait à ....., le ..... / ..... / 20 ..,

*(Signature du titulaire du compte ou de son représentant légal, précédée de la mention manuscrite « bon pour acceptation »)*

(1) versement mis en œuvre à compter de la date d'enregistrement de ce formulaire par les services de FRANCE GALOP

|   |              |                    |           |
|---|--------------|--------------------|-----------|
|                |              |                    |           |
| <b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE</b>   |              |                    |           |
| Titulaire<br><b>FRANCE GALOP</b>  |              |                    |           |
| Domiciliation<br><b>SG PARIS R.G ENTREPRISES (03764)<br/>33 AVENUE DU MAINE<br/>75755 PARIS</b> |              |                    |           |
| Référence bancaire  |              |                    |           |
| Code banque   | Code guichet | N° compte          | Clé RIB   |
| <b>30003</b>  | <b>03764</b> | <b>00050100016</b> | <b>37</b> |
| IBAN : <b>FR76 3000 3037 6400 0501 0001 637</b>   |              |                    |           |
| BIC-ADRESSE SWIFT : <b>SOGEFRPP</b>   |              |                    |           |

**Merci de bien vouloir préciser le numéro de compte France Galop à créditer en nos livres**

## Synthèse récapitulative du traitement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée depuis le 1er Janvier 2021

|   | Membre Français<br>ou étranger ayant un établissement stable (TVA)  |  | Membre établi dans l'UE <sup>(d)</sup><br>(consommation du service dans cet autre E Membre)   |  | Membre<br>Hors UE <sup>(d)</sup>  |  |
|---|---|--|---|--|---|--|
|   | Assujetti à la TVA <sup>(b)</sup><br>Professionnel  | Non assujetti TVA <sup>(c)</sup><br>Particulier/Professionnel <sup>(a)</sup> | Assujetti à la TVA <sup>(b)</sup><br>Professionnel  | Non assujetti TVA <sup>(c)</sup><br>Particulier/Professionnel    | Assujetti à la TVA <sup>(b)</sup><br>Professionnel  | Non assujetti TVA <sup>(c)</sup><br>Particulier/Professionnel    |
|   | TTC   | TTC  | HT  | TTC  | HT  | TTC  |
| Prestations de Services rendues par FG et facturées aux membres                     | TVA facturée par FG et déclarée sur la CA3 en TVA collectée par FG  | TVA facturée par FG et déclarée sur la CA3 en TVA collectée par FG           | Facture HT avec mentions (n°TVA du preneur+ "TVA due par le preneur - article 196 de la directive 2006/112/CE") Déclaration (CA3 et DES) et autoliquidation de la TVA par les membres | La TVA est facturée, déclarée sur la CA3 en TVA collectée par FG | Facture HT  | La TVA est facturée, déclarée sur la CA3 en TVA collectée par FG |
| Prestations de Services rendues par les membres (gains de course) et facturées à FG | HT  |  | HT  |  | HT  |  |
|   | A compter du 1er Janvier 2021, les gains de courses versés par France Galop ne sont plus assujettis à la TVA. Ils sont réputés "hors champs". |  | A compter du 1er Janvier 2021, les gains de courses versés par France Galop ne sont plus assujettis à la TVA. Ils sont réputés "hors champs".   |  | A compter du 1er Janvier 2021, les gains de courses versés par France Galop ne sont plus assujettis à la TVA. Ils sont réputés "hors champs". |  |

<sup>(a)</sup> Les entreprises et associations, dont le CA est inférieur à un seuil défini par l'administration fiscale (article 298 bis II-5° du CGI pour le Régime Social Agricole) bénéficient d'une franchise de TVA

<sup>(b)</sup> Pour les activités BtoB (assujetti-> assujetti), le lieu d'imposition est celui du preneur

<sup>(c)</sup> Pour les activités BtoC (assujetti->non assujetti), le lieu d'imposition est celui du prestataire

<sup>(d)</sup> Avec la ratification de l'accord de retrait, le Royaume-Uni est sorti de l'Union européenne (UE) de façon ordonnée le 31 Janvier 2020 à minuit. Le droit de l'UE cessera de s'appliquer au Royaume-Uni à l'issue de la période de transition, prévue jusqu'au 31 décembre 2020, pendant laquelle rien ne change pour les particuliers et les entreprises.